

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 OCTOBRE 2023

Le 9 octobre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 octobre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DAVY Jean-Luc (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : GUITTON Sébastien.

DCM N° 2023 - 080: ALTER – BILAN 2022 ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la ZAC du Clos des Vignes à DAUMERAY a été confié à la société ALTER Anjou Loire Territoire.

Il expose le bilan prévisionnel de l'opération révisé au 31/12/2022 et fait savoir que le montant prévisionnel en dépenses et recettes est évalué à 1.254 K€ HT.

Il rappelle que la participation totale de la commune concédante reste fixée à 170.000 € HT.

Les premières ventes de parcelles sont prévues fin 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan prévisionnel révisé au 31/12/2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1.254 K€ HT.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation sera transmise à la société ALTER.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

